

Révision du SAGE Rance Fremur Baie de Beaussais - Priorisation des études à réaliser



Priorisation des études à réaliser pour la mise en conformité avec la LEMA et la mise en compatibilité avec le SDAGE révisé

Auteurs du document : Aquascop

Diffuseur des métadonnées : Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Autres, Révision de SAGE, gestion locale de l'eau

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL, POLITIQUE DE L'EAU ET GESTION DE L'EAU, TYPOLOGIE DES EAUX

Date : 2010-12-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-85249

Langue : Français

Télécharger les documents : https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/priorisation.pdf

Commune : BÉCHEREL (35022), CANCALE (35049), CARDROC (35050), COMBOURG (35085), DINARD (35093), HÉDÉ-BAZOUGES (35130), IRODOUËR (35135), LA BAUSSAINE (35017), LA CHAPELLE-AUX-FILZMÉENS (35056), LA CHAPELLE-DU-LOU-DU-LAC (35060), LANDUJAN (35143), LA RICHARDAIS (35241), LA VILLE-ÈS-NONAI (35358), LE MINIHC-SUR-RANCE (35181), LES IFFS (35134), LONGAULNAY (35156), MÉDRÉAC (35171), MEILLAC (35172), MINIAC-SOUS-BÉCHEREL (35180), PLES DER (35225), PLEUGUENEUC (35226), PLEURTUIT (35228), QUÉBRIAC (35233), QUÉDILLAC (35234), SAINT-BRIAC-SUR-MER (35256), SAINT-BRIEUC-DES-IFFS (35258), SAINT-COULOMB (35263), SAINT-DOMINEUC (35265), SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS (35284), SAINT-LUNAIRE (35287), SAINT-MALO (35288), SAINT-M'HERVON (35301), SAINT-PÈRE (35306), SAINT-PERN (35307), SAINT-SULIAC (35314), SAINT-THUAL (35318), TINTÉNIAC (35337), TRÉVÉRIEN (35345), TRIMER (35346), BOBITAL (22008), BRUSVILY (22021), CALORGUEN (22026), CAULNES (22032), LE MENÉ (22046), CRÉHEN (22049), DINAN (22050), ÉVRAN (22056), GUENROC (22069), GUITTÉ (22071), LA CHAPELLE-BLANCHE (22036), LANCIEUX (22094), 22102, LANGROLAY-SUR-RANCE (22103), LANGUENAN (22105), LANRELAS (22114), LANVALLAY (22118), LA VICOMTÉ-SUR-RANCE (22385), LE HINGLÉ (22082), LÉHON (22123), LE QUIOU (22263), LES CHAMPS-GÉRAUX (22035), MÉRILLAC (22148), PLESLIN-TRIGAVOU (22190), PLESSIX-BALISSON (22192), PLEUDIHEN-SUR-RANCE (22197), PLOUASNE (22208), PLOUBALAY (22209), PLOUËR-SUR-RANCE (22213), PLUMAUDAN (22239), PLUMAUGAT (22240), QUÉVERT (22259), SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX (22274), SAINT-CARNÉ (22280), SAINT-HÉLEN (22299), SAINT-JACUT-DE-LA-MER (22302), 22303, SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE (22305), SAINT-JUDOCE (22306), SAINT-JUVAT (22308), SAINT-MADEN (22312), SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (22327), SAINT-VRAN (22333), TADEN (22339), TRÉFUMEL (22352), TRÉGON (22357), TRÉLIVAN (22364), TRÉMÉREUC (22368), TRÉVRON (22380), YVIGNAC-LA-TOUR (22391)

Département : ILLE-ET-VILAINE (35), COTES-D'ARMOR (22)

Région : BRETAGNE (53)

Masse d'eau : FREMUR DE LANCIEUX DE LA RETENUE DU BOIS JOLI JUSQU'A L'ESTUAIRE (GR031b), FREMUR DE LANCIEUX DEPUIS CORSEUIL JUSQU'A LA RETENUE DU BOIS JOLI (GR031a), LA DONAC DEPUIS HEDE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE LINON (GR029), LA RANCE A LA RETENUE DE ROPHEMEL (GR014b), LA RANCE DEPUIS LA CONFLUENCE DU LINON JUSQU'A L'ECLUSE DE

CHATELLIER (GR016), LA RANCE DEPUIS LA RETENUE DE ROPHEMEL JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE LINON (GR015), LA RANCE DEPUIS SAINT JACUT DU MENE JUSQU'A LA RETENUE DE ROPHEMEL (GR014a), LE GUINEFORT DEPUIS QUEVERT JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA RANCE (GR027), LE LINON DEPUIS COMBOURG JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA RANCE (GR028), LE NEAL DEPUIS IRODOUER JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA RANCE (GR026), Arguenon (GG013), Rance - Frémur (GG014), Vilaine (GG015), Couesnon (GG016), COMPLEXE DU BOIS JOLI (Bois Joli) (GL059a), COMPLEXE DU BOIS JOLI (Pont avet) (GL059b), RETENUE DE ROPHEMEL (GL018)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/revision-du-sage-rance-fremur-baie-de-beaussais-priorisation-des-etudes-a-realiser0>

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

